

DE QUEL BOIS JE ME CHAUFFE ?

Mal utilisée, ma cheminée peut polluer !

Conseils d'utilisation de votre chauffage bois



Faites le test en ligne sur :

www.chauffagebois.lametro.fr



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

MAL UTILISÉE MA CHEMINÉE PEUT POLLUER !

*Ah ! Le plaisir d'une soirée sympa au coin du feu !
Un moment convivial, mais aussi économique.
Et écologique !*

Mais... en êtes-vous aussi sûr ?

*Le chauffage au bois peut se révéler
une source majeure de pollution s'il est utilisé
dans de mauvaises conditions.*

*Pour vous, dans votre maison,
mais aussi pour l'air de votre région !*

*Dans l'agglomération grenobloise,
les seuils réglementaires de qualité de l'air
sont régulièrement dépassés,
provoquant des pics de pollution
aux particules fines.*

*Contrairement aux idées reçues,
le principal responsable de ces pics
est le chauffage bois des particuliers.*

*En faisant évoluer nos habitudes,
nous pouvons agir sur la qualité de notre air !*

BIEN SE CHAUFFER AU BOIS C'EST :



- PLUS D'ÉCONOMIE
- PLUS DE PERFORMANCE
- PLUS DE CONFORT DE SÉCURITÉ
- PLUS POUR L'AIR DE L'AGGLO
- PLUS POUR L'AIR DE SA MAISON

S'ÉQUIPER D'UN CHAUFFAGE BOIS PERFORMANT

01



- Moins de pollution avec un minimum d'émissions de particules
- Un rendement élevé
- Des économies de bois

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une cheminée à foyer ouvert émet 100 fois plus de particules qu'un appareil moderne !

ASTUCES

En vous équipant d'une installation performante, vous pouvez accéder à des aides financières.

! ATTENTION

Une cheminée ouverte est polluante pour votre intérieur, peu efficace et dangereuse pour votre santé, même utilisée rarement.

L'utilisation des appareils polluants d'appoint est désormais interdite en cas de pic de pollution. L'installation d'un appareil non performant ne sera également bientôt plus autorisée.

+ EN SAVOIR PLUS

Pour vous aider à faire le point, vous informer sur les aides financières ou changer de matériel, l'**Espace Info Énergie de l'ALEC** est à votre disposition :
04 76 00 19 09

Pour connaître la réglementation :
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

UTILISER UN COMBUSTIBLE DE QUALITÉ

02



- Du bois sec
 - Stocké à l'abri, ventilé et isolé du sol, pendant 18 mois minimum si vous l'avez acheté humide
 - Si vous souhaitez l'acheter sec, exigez un taux d'humidité inférieur à 20%
- Des granulés de bois pour les appareils adaptés

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un bois sec et bien stocké utilisé dans de bonnes conditions pollue moins, et produira deux fois plus de chaleur.

ASTUCES

- **Un bois sec en un coup d'oeil** : grisé en bout et fendillé, lorsqu'on tape deux bûches l'une contre l'autre, le bois résonne.
- **Plus de performance et moins de pollution** :
 - Rentrez en avance quelques bûches afin de leur permettre de sécher davantage
 - Pensez aux professionnels labellisés «Rhône-Alpes Bois Bûche».
 - Achetez directement du bois sec. Il est plus cher à l'achat qu'un bois humide, mais vous en utiliserez beaucoup moins pour produire la même chaleur !

⚠ ATTENTION

Utiliser du bois de mauvaise qualité notamment récupéré, traité ou enduit de vernis libère des substances toxiques dans l'air ambiant, mais aussi dans l'air intérieur pour les cheminées ouvertes.

On ne peut pas tout brûler dans une cheminée.

⊕ EN SAVOIR PLUS

Visitez le site du label France Bois Bûche :
www.franceboisbuche.com

BIEN UTILISER ET ENTREtenir SON CHAUFFAGE BOIS



- Pensez sécurité et performance : faites ramoner le conduit de votre cheminée par un professionnel deux fois par an
- Pour l'entretien de votre poêle ou chaudière à granulés, c'est au moins une fois par an

LE SAVIEZ-VOUS ?

*Un conduit non ramonné peut prendre feu !
Une couche de suie de 1,5mm d'épaisseur entraîne une surconsommation de 6% !*

ASTUCES

La technique de l'allumage inversé :

Contrairement aux idées reçues, mieux vaut allumer le feu par le haut !

Déposez en premier les bûches, disposez le petit bois par dessus, puis allumez le feu en vous aidant d'un kit d'allumage.

Moins polluante, mais aussi plus performante, cette technique permet d'obtenir une meilleure combustion et donc d'augmenter plus rapidement la chaleur du foyer.

Renseignez-vous auprès de l'ALEC.

⚠ ATTENTION

Le ramonage de votre conduit par un professionnel est **nécessaire et obligatoire**.

⊕ EN SAVOIR PLUS

Trouver des professionnels agréés :

[www.renovation-info-service.gouv.fr/
trouvez-un-professionnel](http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel)

Plus de bonnes pratiques :
www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA POLLUTION DANS NOTRE AGGLOMÉRATION...



Plus d' **1/3 DES FOYERS**
se dit **GÊNÉ** au quotidien
par **LA POLLUTION DE L'AIR**

Plus de **43% DES ÉMISSIONS
DE PARTICULES FINES** dans
l'agglomération proviennent
du **CHAUFFAGE AU BOIS DES
PARTICULIERS**



**LES 3/4 DE LA POLLUTION AUX
PARTICULES FINES** peuvent
être dus à l'utilisation du
CHAUFFAGE BOIS en cas de **PIC
DE POLLUTION L'HIVER.**



BON À SAVOIR

Les particules fines sont les particules pénétrant le plus profondément dans l'appareil respiratoire. Elles provoquent de nombreux troubles respiratoires, notamment chez les sujets les plus sensibles. Une augmentation du nombre de consultations et d'hospitalisations est observée lors des pics de pollution aux particules fines.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE CHAUFFAGE BOIS DANS NOTRE AGGLOMÉRATION...



LES 2/3 DES FOYERS équipés au bois possèdent une **INSTALLATION ANCIENNE OU POLLUANTE**, dont **1/3 DES CHEMINÉES OUVERTES**.

LES 2/3 DES FOYERS équipés d'un chauffage au bois **l'UTILISENT en CHAUFFAGE SECONDAIRE**, en complément d'une autre énergie



49% DES FOYERS équipés **SE CHAUFFENT AU BOIS AU MOINS 3 JOURS PAR SEMAINE EN HIVER** quelle que soit leur installation.



+ EN SAVOIR PLUS

Visitez le site de l'Observatoire de la qualité de l'air en Rhône-Alpes : indices de pollution, alertes...

www.air-rhonealpes.fr

FAITES LE TEST !

ET VOUS DE QUEL BOIS VOUS CHAUFFEZ-VOUS ?

Que votre utilisation du chauffage bois soit ponctuelle ou quotidienne, pour le plaisir ou pour vous chauffer, faites le bilan.

Découvrez les solutions pour améliorer votre pratique, faire des économies mais aussi préserver votre santé et l'air du bassin grenoblois !



Faites le test en ligne sur :

www.chauffagebois.lametro.fr



POUR FAIRE UN DIAGNOSTIC COMPLET, CONTACTEZ
L'ESPACE INFO ENERGIE AU : 04 76 00 19 09

"De quel bois je me chauffe" est une campagne de sensibilisation portée par Grenoble-Alpes Métropole, en partenariat avec l'ALEC (Agence Locale de L'Énergie et du Climat), Air Rhône-Alpes, l'ADEME et la DREAL Rhône-Alpes dans le cadre d'un projet de réduction des émissions de particules fines (PM10) liées au chauffage bois des particuliers dans l'agglomération grenobloise.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT

